

# Conseil d'Ecole du 7 novembre 2023

Ecole Maternelle Les Sablons – Sarrians

## Présents :

Enseignantes : Mmes Dupuy et Dangles

Mairie : Mme Richard-Florès (adjointe déléguée à l'éducation, jeunesse et petite enfance), Mme Munar (cheffe du service Pôle enfance éducation), Mme Coste (secrétaire-gestionnaire du Pôle enfance éducation)

Parents d'élèves : Mmes Charrier, Borgetto et Impellizzeri

Atsem : Mme Montagard

DDEN : Mme Gentine

Excusée : Mme Bardet (Maire de Sarrians), Mme Redondo (parent d'élève)

---

## Ordre du jour :

1. Approbation du dernier conseil d'école
  2. Bilan élections parents délégués
  3. Vote du règlement du Conseil d'école
  4. Adoption du règlement intérieur
  5. Bilan de rentrée :
    - \* effectifs
    - \* nouveau fonctionnement restauration scolaire
    - \* planning Atsem sur temps scolaire
    - \* fournitures scolaires et petit équipement
  6. Activités de l'année (prévisions, financements)
  7. Sécurité : exercices incendie et PPMS intrusion
  8. Travaux et matériel
  9. Bilan des comptes OCCE
- 

La séance débute à 18H05. Mme Charrier est désignée comme secrétaire de séance. Mme Dangles souhaite la bienvenue à chacun/chacune. Elle exprime son plaisir de travailler avec Mme Dupuy, nouvellement nommée sur l'école. Les membres du conseil se présentent aux nouveaux parents délégués.

### **1. Approbation du dernier conseil d'école**

Le compte rendu du précédent Conseil d'Ecole est approuvé à l'unanimité.

### **2. Bilan des élections de parents délégués**

Conformément à la modification approuvée lors du conseil d'école du 12 novembre 2019, puis de la consultation par mail en octobre dernier des membres du Conseil d'Ecole 2022-2023, les élections ont eu lieu à nouveau uniquement par correspondance.

Les élections de parents d'élèves ont eu lieu le 13 octobre avec un taux de participation supérieur à celui de l'an passé ; 71,95% contre 55,41% l'année dernière, et un quotient de 27 contre 19,5 l'an passé.

Une liste complète a été constituée (quatre parents : voir liste affichée dans le hall de l'école ou sur le site de l'école). Mme Dangles remercie ces mamans qui sont également très impliquées dans l'association des « Bambins des Sablons ».

### **3. Vote du règlement du Conseil d'école**

Mme Dangles propose que soit supprimées au point 5 de l'article 12 les phrases «*limitation du nombre de personnes dans un même lieu* » et «*cependant seuls les adultes doivent porter un masque* » qui ne sont plus d'actualité dans les écoles. Adoption à l'unanimité du règlement ainsi modifié qui est signé par tous les membres de ce Conseil. Ce règlement est valable pour l'année scolaire 2023-2024.

#### **4. Adoption du règlement intérieur de l'école**

Le règlement intérieur de l'école est adopté à l'unanimité et sera prochainement distribué pour signature à tous les parents de l'école, accompagné de la charte de la laïcité.

#### **5. Bilan de rentrée**

☞ *Les effectifs pour cette année à ce jour :*

PS/MS : 23 élèves (16 élèves de Petite Section, 6 élèves de Moyenne Section et un enfant en situation de handicap)

MS/GS : 23 élèves (10 élèves de Moyenne Section et 13 élèves de Grande Section)

Pour un total de 46 élèves (identique à l'an passé).

La directive ministérielle préconisant un effectif limité à 24 élèves par classe dans toutes les classes comportant des GS est à nouveau reconduite pour cette année scolaire.

La rentrée s'est passée sans souci avec un accueil des parents et des enfants plutôt serein, ponctuée de quelques pleurs classiques chez les PS.

☞ *Les personnels de l'école :*

Le personnel enseignant : Christine Dupuy est en charge des MS/GS et Gaëlle Dangles en charge de la classe de PS/MS et de la direction, avec une décharge de 12 jours par an. C'est Romain Wollenzack, tout comme l'an dernier, qui effectuera ces compléments de direction.

Le personnel Atsem : Karine Bartoletti est toujours affectée à la classe de PS/MS à temps scolaire partiel, et Céline Montagard à la classe de MS/GS à temps scolaire presque complet.

Le personnel spécialisé : Mme Sandrine Imbert, AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) poursuit pour la deuxième année consécutive l'accompagnement d'une élève de la classe de Mme Dangles.

Les stagiaires : des stagiaires seront présents au cours de l'année dans les classes sous la responsabilité conjointe de l'Education nationale et/ou de la mairie. Notamment deux stagiaires Professeurs des Ecoles viendront dans la classe des PS/MS tous les vendredis du 17 novembre au 22 décembre.

Le personnel municipal en périscolaire : Patricia Hénin accueille toujours les enfants en temps périscolaire du matin. A partir de 16H, elle est secondée par une des Atsems de l'école.

☞ *Le temps méridien*, suite aux constats remontés par les agents, les enseignantes et des parents d'élèves lors des 3 Conseils d'école 2022-2023, le service Enfance et Jeunesse a annoncé le retour à deux services à l'occasion du Conseil d'Ecole de juin dernier. Cette nouvelle a été accueillie avec reconnaissance par les parents qui constataient les effets néfastes du climat méridien sur leurs enfants. L'organisation a été modifiée dans ce sens dès la rentrée scolaire 2023. Le bruit et les difficultés de service ont donc laissé place à un temps calme où les enfants mangent à nouveau dans de bonnes conditions.

☞ *Planning des Atsems sur le temps scolaire*

En préambule aux points qu'elle va soulever par la suite, Mme Dangles précise que c'est en tant que directrice d'établissement scolaire et représentante de l'institution Education Nationale qu'elle s'exprime lorsqu'elle fait état de points de désaccord ou de vigilance lors des Conseils d'Ecole, et non personnellement. Le rôle du Directeur est d'être attentif à tout ce qui fonctionne ou peut au contraire freiner le bon déroulement de la mission de l'Ecole à savoir garantir un enseignement de qualité pour les élèves et une organisation matérielle et humaine bienveillante et efficace. Pour cela le Directeur ne peut agir que sur les moyens matériels et humains octroyés par la Municipalité mais pas sur leur quotité.

Mme Dangles regrette ainsi que l'organisation des deux services qui était mise en place avant octobre 2022 n'ait pu être reconduite et que la nouvelle organisation pour ces deux services à la rentrée 2023 n'ait pas été explicitée au cours du Conseil d'Ecole de juin dernier en même temps que l'annonce du retour à deux services.

En effet, il a été décidé sans consultation préalable que les Atsems et Nadine Cartoux, agent de restauration et d'entretien, ne seraient plus secondés par une personne supplémentaire, un service civique par exemple, et que les deux Atsems mangeraient désormais sur le temps scolaire à tour de rôle en fonction de leur jour de surveillance de la sieste : de 11h20 à 11h50 et de 13h20 à 13h50.

Mme Dangles, mise devant le fait accompli, a tenté en fin d'année scolaire d'initier un dialogue avec le directeur Général des Services de la Mairie pour expliciter les aspects dommageables de cette décision mais s'est heurtée à une fin de non-recevoir quelque peu abrupte. Ce malgré le décret 89-122 du 24/02/1989 qui stipule que « durant le temps scolaire, le directeur organise le travail des personnels communaux en service à l'école qui, pendant leur service dans les locaux scolaires, sont placés sous son autorité ».

Décret confirmé par le décret 2023-777 du 14 août 2023 dans l'article R. 411-10 : « Le directeur d'école veille à la bonne marche de l'école maternelle, élémentaire ou primaire dont il a la charge et au respect de la réglementation qui lui est applicable. Il prend toute disposition utile concernant l'organisation et le bon

fonctionnement de l'école pour que celle-ci **assure sa fonction de service public**. A ce titre, il a autorité sur l'ensemble des personnes présentes dans l'école **pendant le temps scolaire** ».

Les inconvénients ne sont pas négligeables :

- perte d'accompagnement des élèves sur le temps scolaire en particulier sur la classe de PS/MS dont l'Atsem a vu ses heures de présence diminuées de 2H40 depuis un an et demie. La pause méridienne sur le temps scolaire réduit encore ce temps d'aide pédagogique de 1H30 par semaine, soit une perte totale de 4H10 par semaine, tandis que l'Atsem de la classe de MS/GS, ne sera plus disponible sur le temps scolaire 2H par semaine.

Conséquences : l'aide à l'encadrement des activités pédagogiques entre 11H20 et 11H50 n'est plus possible un jour sur deux, tout comme le temps de classement du travail des enfants et de préparation matérielle des activités pédagogiques. Cela oblige les enseignantes à revoir à la baisse leurs ambitions pédagogiques sur ces deux plans matériel et organisationnel.

Mme Richard-Florès explique que le manque de précisions apportées sur la nouvelle organisation n'était pas volontaire : les modalités exactes de fonctionnement n'étaient pas encore arrêtées à ce stade de réflexion.

Un point de sécurité tracasse en particulier l'ensemble des personnels de l'école : le taux d'encadrement pêche à trois moments précis :

- le temps scolaire du lundi après-midi : une seule Atsem présente mobilisée pour le dortoir. En cas de problème les deux enseignantes devraient laisser leur classe seule : un enfant à changer, une chute à gérer etc... Sachant que si un accident se produit c'est la Directrice qui est responsable.
- le temps méridien : l'Atsem qui est dans la cour avec son groupe d'élèves est seule et ne peut accompagner les enfants aux toilettes ou gérer un accident
- le temps d'ALSH : en cas d'accident il est difficile pour une seule personne de prendre en charge un enfant tandis que l'autre agent surveille les autres enfants (cf : accident survenu fin septembre où Mme Dangles est intervenu en renfort pour appel au SAMU).

Mme Dangles suggère le soutien d'un agent supplémentaire qui pourrait être présent sur ces trois temps.

Mme Munar rappelle que la législation d'encadrement en ALSH est d'un adulte pour quatorze enfants et qu'en cela les normes sont respectées. Elle pense que le problème de l'accident en périscolaire du soir n'est pas une question de nombre d'adultes présents mais une difficulté dans la gestion et la cohésion de l'équipe du périscolaire. Elle met en avant l'émotivité de l'Atsem présente.

Mme Dangles n'adhère pas à cette analyse, l'Atsem ayant réagi comme il se doit au moment critique avant une décompression émotionnelle compréhensible une fois la prise en charge de l'enfant effectuée.

Pour la demande de personnel supplémentaire sur ces trois temps, Mme Munar évoque la grande difficulté de recrutement pour les postes de services civiques ou autres animateurs du fait des plannings journaliers coupés qu'impliquent ces emplois. La Mairie peine à recruter ne serait-ce que deux personnes à temps partiel faute de candidat.

Elle affirme par ailleurs que le service Enfance et Jeunesse est contraint de faire avec les moyens octroyés mais que ceux-ci ne permettent pas d'embaucher d'autres agents.

Mme Dangles s'étonne que le planning de Mme Bartoletti ait été modifié à ce point avec une quotité de temps de travail équivalente depuis un certain nombre d'années.

Mme Richard-Florès explique que la quotité de travail de l'autre Atsem, Mme Montagard, ayant été réduite, il a été nécessaire de répartir les tâches de ménage entre les deux agents pour une plus grande équité. Elle est consciente que plus il y a d'encadrants, plus c'est sécurisant mais ce n'est financièrement pas possible actuellement.

Mme Dangles précise cependant que Mme Richard-Florès a soutenu et permis l'accession à la demande de réattribuer Mme Bartoletti sur les deux débuts de matinées des jeudis et vendredis jusqu'en janvier 2024, quitte à diminuer son temps de présence du lundi après-midi, ce afin de sécuriser l'accueil des élèves et la gestion de la cantine. Mme Dangles l'en remercie sincèrement. Mais quid en janvier ?

Mme Coste se montre rassurante : cette organisation sera prise à nouveau en compte en novembre lors de l'élaboration des nouveaux emplois du temps de janvier 2024.

#### ☞ **Fournitures scolaires et petit équipement**

Point non traité : reporté au prochain Conseil d'Ecole pour information des équipements achetés.

## **6. Activités de l'année (projets, financements)**

Le site d'école est à jour sous une toute nouvelle configuration : toutes les dates clés y sont reportées et concernent les événements de l'école ainsi que ceux des associations partenaires. Ne pas hésiter à consulter régulièrement la page d'accueil ainsi que l'onglet « agenda ».

- Photographies scolaires (individuelles et collectives) reportées au 8 février.
- Petite fête sur le thème de la fête d'Halloween, le 20 octobre dernier,
- Spectacle sur le thème de Noël prévu le 12 décembre prochain à 10H. Comme l'an passé, chaque école a choisi son propre spectacle. Celui des Sablons aura lieu sur site. C'est la compagnie « Les petites humanités » qui présentera le spectacle «un, deux, six... zéro !» pour un coût total de 400 euros. Cette somme sera répartie entre l'OCCE (à travers « les Bambins des Sablons qui verseront 172 euros à l'OCCE) et la mairie de Sarriens qui règlera la somme de 228 euros à la compagnie.
- Fête de Noël : jeudi 21 décembre, jour du repas de Noël de la cantine, les Bambins des Sablons organisent la venue du Père-Noël et offriront à chaque enfant un sachet-goûter, un cadeau collectif pour chaque classe à hauteur de 50 euros par classe ainsi qu'un cadeau individuel. L'association réfléchit également à la reconduction d'une activité manuelle pour tous les enfants le matin dans la salle de motricité : l'an passé c'était la décoration de sablés, cette année l'association cherche une activité différente mais toujours culinaire en même temps que ludique.
- Démarrage du partenariat avec Vincent Disparti, président de « la Boîte à Musique Sarriennaise », dans le cadre d'un projet chorale sur 15 séances et une présentation finale.
- Prévion : intervention de l'association « Horizon Multimédia », subventionnée par la CAF pour sensibiliser les parents sur la question de l'accès au numérique des enfants. Une date a déjà été fixée en février. Les enseignantes sont en effet très sensibles à cette question devant les situations rencontrées face aux excès ou mauvaises utilisation du numérique par les jeunes enfants. Un échange sur le bon usage et les âges auxquels il est préférable de ne pas exposer les enfants n'est pas superflue de nos jours. Mme Munar se montre vivement intéressée par cette intervention et envisage de l'étendre à l'école des petits Moussets et à la crèche.

Mme Dangles propose de transmettre toutes les informations reçues à l'école concernant l'association et le contenu de l'intervention au Service Enfance et Jeunesse : il serait particulièrement judicieux en effet d'ouvrir cet échange à un maximum de parents.

Mme Munar va réfléchir à un format permettant d'intégrer un large public et tiendra Mme Dangles au courant de la suite à donner.

- La galette des Rois : cette dégustation qui sert également de marqueur de temps dans l'année scolaire des élèves aura lieu les 22 et 23 janvier 2024, avec des galettes confectionnées par les élèves, et les ingrédients offerts par « Les Bambins des Sablons ».
- Le jour des crêpes aura lieu le 2 février 2024 : les crêpes seront réalisées et dégustées par les enfants le jour même à l'école. Les ingrédients, là aussi, seront offerts par « Les Bambins des Sablons ».
- Un petit déjeuner sera à nouveau organisé dans la classe de PS/MS dans le cadre de l'éducation à l'alimentation le 11 mars 2024 suivi d'un café avec les parents le 12 mars : ceux-ci seront invités à rester dans la classe le temps d'un accueil exceptionnellement prolongé pour partager « les restes » et vivre un moment convivial avec les enfants, les maîtresses et les Atsems.
- Grande lessive reconduite : elle aura lieu le 21 mars ?sur un thème encore inconnu. Les productions seront accrochées dans la cour de l'école, toujours en fonction du temps. Sinon, l'exposition aura lieu dans le hall de l'école.
- Journée déguisée à l'école : le 26 mars 2024 si le temps le permet, sur le thème du « Maghreb ». Accueil des parents à partir de 15H15 pour partager un goûter qu'ils auront préparé.
- Chasse aux œufs : les chocolats offerts chaque année par « les Bambins des Sablons » seront cachés dans la cour de l'école le 19 avril 2024.
- Sortie à l'extérieur :  
Les classes de PS/MS et MS/GS effectueront leur sortie annuelle au « domaine du Roiselet » à Sarriens, le 6 mai 2024 toute la matinée. A ateliers au programme :  
- Les animaux de la ferme  
- la laine  
- la peinture végétale  
- atelier cuisine

Les ateliers seront prévus pour coller autant que possible au thème du Maghreb (laine des moutons, menthe ou semoule...)

**Ne pas réserver le repas de cantine pour ce jour-là, mais prévoir un repas tiré du sac.** Les informations détaillées seront données aux parents environ 15 jours avant

Note : « l'Amicale Laïque des Ecoles de Sarriens » participera à nouveau financièrement pour cette sortie. Le financement de notre sortie scolaire n'est pas encore chiffré car nous attendons les devis de transport et des ateliers.

Au niveau des accompagnateurs, comme chaque année, les enseignantes sollicitent l'autorisation de la Municipalité de bénéficier de l'accompagnement de Nadine Cartoux, qui nous avait déjà accompagnées l'an passé. Sa connaissance des enfants est précieuse dans le cadre d'un encadrement en extérieur.

Mme Munar prend note de la demande et répondra en fonction des possibilités de service.

- Fête des Ecoles : la fête du Centre-ville aura lieu le vendredi 14 juin 2024, sous la houlette de « l'Amicale Laïque des quatre écoles de Sarriens ». Cette date est précoce dans le mois de juin car le WE du 23 juin nécessitera tout le matériel ordinairement demandé pour les manifestations diverses de fin d'année. C'est la raison pour laquelle l'équipe des Sablons a à nouveau fait le choix d'anticiper la préparation des spectacles en choisissant la date du 7 juin pour bénéficier du podium mobile, de quatre tables et du nombre de chaises nécessaire. Le mail de demande de matériel va être transmis très vite à M. Villain, ainsi que la demande de grilles d'exposition pour les Portes Ouvertes. Tout comme l'an passé, l'équipe, en accord avec les « Bambins des Sablons », souhaite compléter ce temps de rencontre par un temps d'échange et de partage sous forme d'auberge espagnole après les spectacles des enfants.
- Demie journée Portes Ouvertes : Mmes Dupuy et Dangles souhaitent organiser à nouveau une exposition des travaux des deux classes dont la date est fixée a priori au mercredi 12 juin 2024, de 16H à 19H toujours dans le but de faire découvrir le travail effectué par les élèves et d'accueillir les futurs élèves de PS et leur famille pour les préparer à la rentrée. Mme Dangles sollicitera par écrit l'autorisation de la Municipalité de disposer des locaux de l'école ainsi que de la présence des Atsems et de Nadine Cartoux. Les associations sont également bienvenues pour participer à l'accueil des familles : les nouveaux parents pourront ainsi se familiariser avec les personnes et avec le fonctionnement de l'Ecole dans son intégralité. Quoi qu'il en soit, de plus amples détails seront donnés courant premier trimestre 2024, notamment par le biais du site de l'école et avec la collaboration, comme toujours, du service scolarité de la Mairie. Rappel : les Portes Ouvertes sont également dédiées aux parents de PS, MS et GS de l'année en cours, pas uniquement à ceux des futurs élèves.
- Journée des Enfants le 21 juin 2024. Les Bambins des Sablons organiseront cette année encore une « journée des enfants » avec jeux toute la journée dans la cour de l'école, qui encadreront le pique-nique traditionnel de fin d'année prévu par les enseignantes. Les parents des associations (délégués, Bambins des Sablons, Amicale Laïque, représentants de la mairie au Conseil d'Ecole) sont cordialement invités à se joindre à nous lors de ce pique-nique. Mme Dangles demande à bénéficier, comme chaque année, de l'aide du personnel habituellement présent pour la cantine, à savoir Nadine Cartoux. Mme Coste ne s'y oppose pas s'il n'y a pas besoin de renfort ce jour-là à la cantine du centre-ville.

## 7. Sécurité : exercice incendie et PPMS

Pour rappel, notre PPMS permet d'organiser la mise en sécurité des élèves dans le cadre des quatre risques majeurs auxquels nous sommes potentiellement soumis sur Sarriens :

- Φ Transport de produits dangereux - risque industriel (confinement dans l'école)
- Φ Séisme (mise à l'abri puis évacuation une fois la secousse terminée)
- Φ Inondation – rupture de barrage (confinement au RDC ou à l'étage si nécessaire)
- Φ Incendie (évacuation).

Et en plus de ces risques majeurs :

- Φ Attentat - Intrusion (confinement et, le cas échéant, évacuation)

☞ Exercice d'évacuation : effectué le 29 septembre. Tout s'est bien déroulé, avec évacuation des enfants dans la première zone de mise à l'abri au fond de la cour, de chaque côté du grand portail.

Prochain exercice au mois de mars/avril inopiné.

☞ PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : notre PPMS attentat/intrusion a été réalisé ce jour, mardi 7 novembre. Ce premier exercice réglementaire a été comme toujours présenté sous forme dédramatisée aux enfants et préparé en amont. Les enfants se sont regroupés dans les deux salles prévues après une séance d'information avant les vacances. Tout s'est parfaitement déroulé sous le contrôle de Messieurs Hennequin (policier municipal) et Voulet (responsable sécurité de la Mairie) qui sont venus « délivrer » les deux classes environ 10 mn après le déclenchement de l'alarme.

Les connexions entre téléphones portables personnels des enseignantes et les téléphones portables ou numéros fixes des interlocuteurs de la mairie ont été testées. L'annuaire de crise est en effet à portée de main dans la zone de confinement et comporte tous les numéros de téléphone à la fois académiques et municipaux. La communication a été concluante.

La nouveauté est l'installation d'une alarme spécifique à cet exercice, plutôt discrète, avec déclencheur mobile et possibilité de la stopper. Cette alarme se fait entendre dans trois lieux différents : les deux classes et la salle de restauration.

Mme Dangles fait état de quelques dysfonctionnements : non déclenchement de l'alarme de la cantine, difficulté d'arrêter l'alarme dans certaines salles, sirène trop faible ressemblant à des bruits d'enfants.

Mme Munar a relevé les mêmes anomalies lors du contrôle Mairie et va contacter l'électricien pour les régler.

Par ailleurs Mme Coste demande à Mme Dangles si l'installation d'un boîtier d'alarme supplémentaire serait opportun dans la salle de motricité.

Mme Dangles entérine cette proposition : même si l'on peut voir à travers les vitres, les enseignantes ont les yeux sur les enfants pendant les activités motrices et peu sur l'extérieur. Une alarme dans cette salle sera donc la bienvenue.

Mme Coste demande à ce que la télécommande unique reste à un endroit connu de tous les adultes responsables des enfants pour que chacun puisse l'avoir à disposition en cas de besoin sur le temps scolaire et péri-scolaire.

Elle demande également à ce que soit communiqué le PPMS à jour au service Enfance et Jeunesse en plus de la cellule sécurité de la mairie.

Le prochain exercice de PPMS aura lieu sur le thème de l'inondation avec évacuation à l'étage le 12 avril prochain.

## 8. Travaux et matériel

Mme Dangles remercie la mairie d'avoir fait ouvrir le chauffage avant la reprise de ce lundi de manière à accueillir les enfants et le personnel dans de bonnes conditions de température.

Elle transmet la demande de l'animatrice du périscolaire quant à l'installation d'un spot lumineux plus fort au niveau du portillon électronique afin de voir qui entre dans le soir pour venir chercher les enfants en garderie : il est difficile de contrôler les entrants en particulier la nuit lors de la période d'hiver.

Mme Coste prend en compte cette demande et l'adressera au service technique.

Au sujet de la garderie et des protocoles « vigipirate », Mme Borgetto s'étonne des différences entre les protocoles des écoles au moment de l'ALSH du soir. L'accueil de l'école élémentaire ne se fait pas de la même manière à l'école élémentaire ou à l'école des Sablons.

Mme Munar répond que ce protocole est appliqué différemment en fonction de la configuration des lieux ou des âges des élèves.

## 9. Bilan des comptes OCCE :



### OCCE du Vaucluse Le Compte-Rendu Financier (CRF) 2022 - 2023



Coopérative scolaire de l'École Maternelle Les Sablons, à SARRIANS (84 260), 904 route des Sablons (084-0525)

Compte : CRCA n° 946 278 000 50 - Sarrians (mutualisé) ; ouvert le 07/11/1997

Mandatitaire : Gaëlle DANGLES. Monnaie affichée : Euro (€). Le Compte-Rendu Financier est rempli, et le cahier de comptabilité est clos.

Compte de fonctionnement général du 1.09.2022 au 31.08.2023					
CHARGES			PRODUITS		
6070 0008	Achats d'objets à revendre	611,00	7070 0008	Ventes d'objets	826,00
6168 1008	Assurances	12,00	7080 0008	Activités éducatives	0,00
6181 0008	Activités éducatives	1 550,64	7410 0008	Subventions des collectivités locales (3)	0,00
6270 0008	Frais bancaires	0,00	7551 0008	Contributions participatives	450,00
6586 0008	Cotisations versées à l'OCCE 84	87,40	7551 1008	Subventions d'associations	475,45
6700 0008	Dépenses exceptionnelles	309,28	7562 0008	Participations des familles	0,00
6800 0008	Biens durables	76,69	7700 0008	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :		2 647,01	Total des produits (B) :		1 751,45
Résultat de l'année 2022 - 2023 (B-A) (+/-) : -895,56					
Bilan simplifié au 31 Août 2023					
ACTIF			PASSIF		
Soldes des comptes au 31/08/2023					
512 01	CRCA (1)	126,70	110	Report à nouveau au 1.09.2022 :	1 022,26
512 02	Autre banque	0,00	Égal à l'actif - passif au 31.08.2023		
530	Caisse en espèces (2)	0,00	Résultat de l'année 2023 :		
478.1 Emeur débitrice :		0,00	478.2 Emeur créditrice :		
Total de l'actif :		126,70	Total du passif :		
			126,70		
La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 Le bilan simplifié est équilibré.					

#### (1) Compte bancaire 512 01 CRCA :

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512 01, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous :

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 126,70

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants

Solde indiqué dans le bilan (case 512 01) : 126,70

Le rapprochement bancaire est bon.

#### (2) Arrêté de caisse au 31 août 2023 :

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires :

Billets :	Nombre	Somme
200,00 €	0	0,00
100,00 €	0	0,00
50,00 €	0	0,00
20,00 €	0	0,00
10,00 €	0	0,00
5,00 €	0	0,00
Pièces :		
2,00 €	0	0,00
1,00 €	0	0,00
0,50 €	0	0,00
0,20 €	0	0,00
0,10 €	0	0,00
0,05 €	0	0,00
0,02 €	0	0,00
0,01 €	0	0,00
Solde indiqué dans le bilan (case 530) :		0,00

L'arrêté de caisse est bon.

- \* démarrage au 1er septembre 2023 avec un solde positif de 126,70 euros sur le compte bancaire.
- \* Nous avons commencé l'année scolaire 2022/2023 avec un actif de 1022,26 euros.
- \* résultat déficitaire de fonctionnement de 895,56 euros pour l'année 2022 – 2023
- \* Avoir à ce jour sur le compte (en temps réel) : 738,88 euros, après versement des cotisations et assurance à l'OCCE, réception des contributions volontaires des parents et les achats de bonbons et courges pour Halloween.

Les comptes complets, vérifiés et signés par un parent d'élève et Mme Dupuy, sont consultables par les parents sur demande.

Mme Dangles remercie très sincèrement Mme Balézeau qui a accepté cette année encore de se charger très consciencieusement de la vérification des comptes.

Mme Dangles remercie tous les membres de ce Conseil. La séance est close à 19H30.

Mme Dangles  
(Présidente du Conseil d'Ecole)



Mme Charrier  
(Secrétaire de séance)

